



Charte du Collectif Associatif de l'île de Thau

Préambule

Les associations constituent un espace de socialisation et de participation où s'élaborent de nouvelles formes du « faire-ensemble » au service des habitants de l'île de Thau. Cette charte garantit la qualité de la mission des partenaires dont les responsables s'engagent sur le respect et l'autonomie de chacun.

Elle contribue au développement et à la consolidation du tissu associatif et son lien avec les institutions, ainsi qu'à la clarification des rapports entre les acteurs locaux dans une démarche de cohérence et de synergie.

1. Description de l'engagement :

L'héritage d'une tradition forte du tissu associatif sur le quartier de l'île de Thau est riche et diversifié. Par la spécificité culturelle de leur organisation et par leur mode de fonctionnement, les associations se situent à l'interface de la société civile et de la société politique.

Ce collectif a comme démarche d'être créateur de lien social. Et en tout point, il est apolitique.

Parce que nous sommes issus du terrain, proches des citoyens, nous nous devons d'être en capacité d'apporter des réponses concrètes et adaptées aux problématiques de territoire.

Chaque membre du Collectif s'engage à mettre son expérience au service du public et du Collectif.

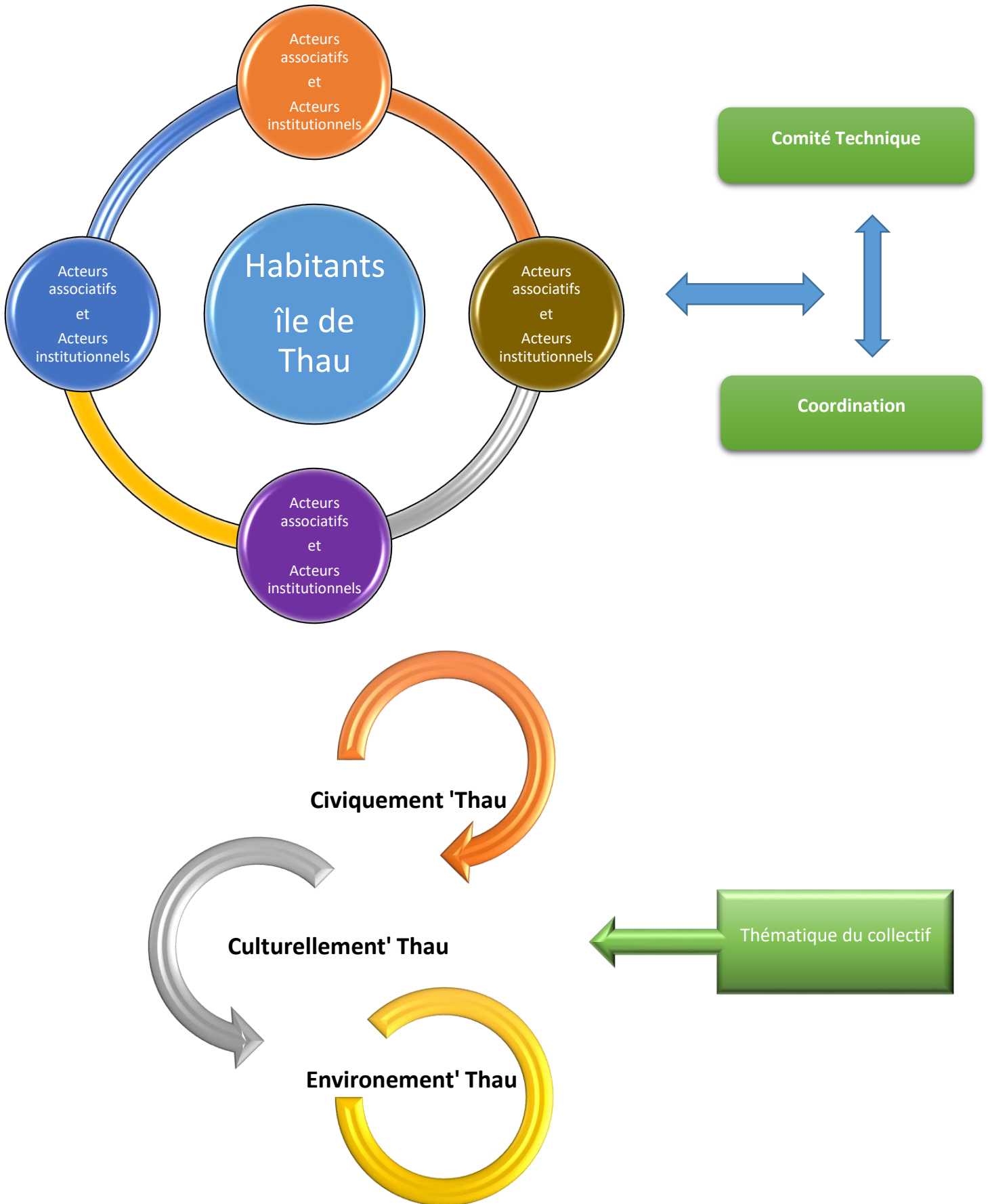
La présente charte trace les grandes lignes éthiques du partenariat que ce Collectif Associatif souhaite mettre en œuvre au service du développement local et des valeurs de l'Éducation Populaire.

Le Collectif Associatif créé en 2011, s'enrichit de façon permanente. Il regroupe une trentaine d'associations et compte à chaque séance de nouveaux membres. Il est aussi ouvert aux structures institutionnelles du quartier, la Médiathèque André Malraux, le Centre Social Gabino, le GiHP, l'Éducation Nationale, l'Agence Culturelle des Cités Maritimes, la Scène Nationale...

→ *Chaque membre du Collectif garde son indépendance, sa liberté et son autonomie.*

→ *Ils seront vecteurs de la parole des habitants, afin de faire remonter les besoins.*

2. Fonctionnement :



➤ **Le comité technique :**

A partir de l'analyse des remontées du terrain, le **comité technique** réfléchit à la mise en œuvre des actions du collectif et l'identification des moyens nécessaires à celles-ci.

Le Collectif propose une évaluation du travail partenarial périodiquement.

A ce jour, le comité technique est composé de Concerthau, Centre Social, Hérault Sport, Etre ô Monde, La Matrice de Thau, Les Petits Débrouillards, La médiathèque André Malraux, APS 34 et Odysée Plongée.

La constitution du comité technique change au rythme de tous les deux ans, sur la base du volontariat. Chaque membre du Collectif peut proposer sa candidature. Il se réunit chaque fois qu'il est nécessaire.

Les décisions sont prises lors des réunions à la majorité des présents, par exemple par vote à main levée.

➤ **La coordination :**

Le Collectif Associatif désignera l'association chargée de la coordination. A ce jour, l'association Concerthau assure la coordination.

Le coordinateur devra :

- Recueillir les points à mettre à l'ordre du jour et le communiquer
- Rédiger le compte rendu et le communiquer
- Faire suivre à l'ensemble du collectif les informations que les structures souhaitent faire connaître
- S'occuper de l'élaboration des supports de communication (affiches, flyers, gestion du site et page FB)
- Contacter la presse pour valoriser les actions auprès des habitants, et au-delà.

➤ **La communication :**

Elle doit toujours se faire au nom du collectif.

Les moyens sont :

- Le site internet du collectif (Concerthau)
- La page Facebook du collectif (Médiathèque/concerthau)
- La réalisation d'affiches et flyer pour communiquer sur les journées partenaires et/ou autres actions du Collectif. (Concerthau/ Impression Médiathèque)
- Les associations et structures peuvent passer par le collectif pour diffuser des informations qui leurs sont propres

L'affichage dans les commerces, halls d'immeubles...sera à la charge des structures désignée lors des réunions. APS34 s'en charge le plus souvent en faisant appel à des jeunes du quartier.

➤ Les réunions :

Le Collectif Associatif se réunit tous les deux mois. En ce qui concerne l'animation des réunions, elles sont menées à chaque séance par un membre d'une association ou structure différente, elles ont lieu par roulement dans les locaux de structure différente, préservant ainsi le caractère égalitaire de ce collectif. En début de réunion est désigné un secrétaire de séance.

Ces réunions sont l'occasion pour tous les acteurs du territoire de présenter leurs actions, leurs projets quelles que soient leurs connotations, sociales, citoyennes, environnementales/vie de quartier, sportives, culturelles, ludiques et de proposer éventuellement des partenariats.

3. Les champs d'intervention :

Ce collectif veut renforcer avec l'ensemble des associations, les relations de confiance, en toute transparence, autour d'objectifs partagés. Plus que la simple continuation d'une tradition, c'est aussi affirmer une politique d'accompagnement volontariste aux travers des thématiques suivantes et non exhaustives :

- Le travail en faveur de la cohésion sociale
- De la solidarité et de la prévention
- Les interventions dans le domaine du sport, de la culture
- De l'insertion et de l'accompagnement
- Les actions en faveur de la jeunesse et de l'éducation
- Le travail en direction de la petite enfance
- La lutte contre tous les phénomènes d'exclusions
- Sanitaire et sociale
- Education citoyenne
- Défense des intérêts des adhérents et des habitants de l'île de Thau
- La formation des acteurs
- Amélioration du cadre de vie

4. Adhésion

Toutes les associations et structures pourront adhérer au Collectif. Un examen des statuts et la prise de parole du président lors d'une réunion du Collectif, permettront de signifier les principes fondamentaux et les valeurs que porte ce collectif.

L'intérêt général est un concept évolutif dans sa nature et son contenu. Il doit toujours être garanti par le collectif et exige en permanence un dépassement des intérêts particuliers.

Les associations participent à la définition de l'intérêt général, parce qu'elles sont en mesure d'apporter des réponses diverses et claires à des besoins sociaux.

Le Collectif Associatif est une entité qui regroupe des associations mais qui est aussi ouvert aux structures institutionnelles qui œuvrent ensemble sur le quartier de l'île de Thau dans l'intérêt des habitants. Échanges, partenariat, information, actualité du quartier en sont ses objectifs.

Les signataires de la charte s'engagent à respecter des valeurs comme :

La confidentialité : Tous les membres du Collectif s'engagent à une stricte confidentialité.

La citoyenneté : Le Collectif incite, à travers son action, les associations adhérentes à s'inscrire et à participer à la vie de la cité

Droit à l'expression : Chacun doit pouvoir s'exprimer. Le collectif dans ses instances permet et favorise cette expression.

L'engagement personnel : Le Collectif permet à chacun de trouver sa place et d'apporter sa pierre à l'édifice en tant qu'acteur. En échange chacun doit y trouver un facteur d'épanouissement.

La solidarité : Le Collectif développe des notions de partage, d'échange et d'entraide à travers les moyens matériels et humains des associations qui le composent.

L'ouverture : Le Collectif favorise la rencontre. Le souci d'ouverture vers l'extérieur permet la rencontre et contribue à l'enrichissement et à la promotion de l'image positive du quartier.

L'innovation : Le Collectif suscite et propose des actions nouvelles pour donner aux associations l'envie de faire le dynamisme. Cela passe par le renouvellement et la diversité des actions proposées.

Devoir de neutralité : Le Collectif Associatif de l'île de Thau est apolitique et la communication se fait en son nom.

Les structures signataires s'engagent à respecter la charte. Tout manquement sera suivi d'une éviction du Collectif après décision à la majorité.

Fait à Sète, le 14 juin 2021.

Le comité technique du Collectif Associatif île de Thau